BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1003

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

460 201 361 RCS Bordeaux.
COMPAGNIE FINANCIERE D'AQUITAINE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : CFA.
Capital : 876800.00 EUR.
Adresse : 88, Avenue de l'Argonne, 33700 Mérignac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION COMPAGNIE FINANCIERE D'AQUITAINE Société par actions simplifiée Au capital de : 876 800,00 EUR Siège social 88 Avenue de l'Argonne 33700 Mérignac N° RCS 460 201 361 RCS Bordeaux, est société absorbante AUTOMOBILES PALAU Société par actions simplifiée Au capital de : 7 594 210,00 EUR Siège social 88 Avenue de L Argonne 33700 Mérignac N° RCS 428 787 816 RCS Bordeaux, est société absorbée Les éléments d'actif et de passif transmis sont déterminés sur la base des comptes de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2025. Actif : 16.414.348,00 € Passif : 2.395.700,00 € Actif net : 14.018.648,00 € La Société Absorbante détenant la totalité du capital et des droits de vote de la Société Absorbée, il n'y aura pas lieu à échange de titres de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. En conséquence : aucune augmentation de capital de la Société Absorbante ne sera réalisée du fait de la fusion ; aucun rapport d'échange de titres ne sera déterminé ; aucune prime de fusion ne sera constituée au titre d'un échange de titres. Ni Boni, ni Mali Conformément aux dispositions de l'article L236-4 du Code de commerce, la présente fusion aura un effet d'un point de vue juridique au 1er janvier 2026, La date du projet commun de fusion : 28 octobre 2026. Les créanciers des Sociétés disposeront du droit d'opposition dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables aux opérations de fusion. L'existence d'une opposition ne fera pas obstacle par elle-même à la réalisation de la fusion, sous réserve des conséquences et décisions prévues par la loi. Le dépôt du projet de fusion a été déposé le 29/10/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux au nom de la société COMPAGNIE FINANCIERE D'AQUITAINE et au nom de la société AUTOMOBILES PALAU SAS..